

Coronavirus- COVID 19

Protocole de déconfinement, applicable à nos activités en extérieur, par suite des directives gouvernementales.

Si présomptions de symptômes de la Covid-19 :

Rester chez soi.

Nombre de participants :

10 au maximum, animateur compris.

Si plus de 10 participants, constituer plusieurs groupes espacés d'une dizaine de mètres.

Port du masque :

Sorties et Gym : Obligatoire au rendez-vous et après les sorties - Non conseillé pendant l'activité.

Pétanque : obligatoire pendant toute l'activité.

Distanciation physique pendant l'activité :

2 mètres obligatoire entre participants.

Gel hydroalcoolique :

Obligatoire sur soi.

Matériel, équipement :

Utilisation du matériel et de l'équipement personnels uniquement (exemples : boules, bâtons, sacs, tapis de sol...)

Déplacement, « covoiturage » :

Déplacement avec voiture personnelle des personnes vivant sous le même toit.

Concernant le covoiturage : fortement **déconseillé**. C'est une pratique qui présente certains risques dans la mesure où les contacts avec les surfaces inertes des véhicules ne peuvent être évités.

Difficulté des activités :

Sorties, Gym, pétanque ne nécessitant pas d'aide par contact physique

Pauses, casse-croustes, pique-niques :

Respecter la distanciation physique.

Accident, incident :

Porter un masque et se désinfecter les mains avant de porter secours.

Liliane Metzger –Présidente-

MB/AM-GR

Fait le 10/06/2020

Modifié le 07/09/2020

